



**UNITED
NATIONS**

A



**World Conference
of the United Nations
Decade for Women:**

Equality, Development and Peace

A/CONF.94/STATEMENTS/COUNTRIES

**Copenhagen, Denmark
14 - 30 July 1980**

ZAIRE

UN LIBRARY
MAY 21 1981
UN/SA COLLECTION

DISCOURS PRONONCE PAR

LA CITOYENNE LESSEDJINA KIABA LEMA

- MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DU MOUVEMENT
POPULAIRE DE LA REVOLUTION
- SECRETAIRE PERMANENT DU BUREAU POLITIQUE
CHARGE DE LA CONDITION FEMININE
- *chef de la délégation du Zaïre*
A LA CONFERENCE MONDIALE DE LA DECENNIE
DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

COPENHAQUE (DANEMARK)
(14 - 30 JUILLET 1980)

Madame la Présidente,
Distinguées Déléguées,
Mesdames et Messieurs,

La délégation de la République du Zaïre que nous avons l'honneur de conduire aux présentes assises des Nations Unies sur la décennie de la femme est heureuse de transmettre à cette auguste Assemblée, composée des représentantes de la population féminine du monde entier, les salutations amicales des *toutes* citoyennes Zaïroises, regroupées au sein du Mouvement Populaire de la Révolution, notre Parti National.

Elle salue avec déférence Madame la Présidente de la Conférence pour qui elle formule ses meilleurs vœux de pleine réussite dans la direction des travaux de cette rencontre internationale sur laquelle reposent les espoirs de toutes les femmes du monde dans la lutte qu'elles mènent avec acharnement pour leur émancipation et pour l'épanouissement intégral de leur personnalité.

Elle se fait en outre l'insigne honneur d'adresser, au nom du Président-Fondateur du mouvement populaire de la Révolution et Président de la République du Zaïre, le Cotoyen MOBUTU SESE SEKO et au nom du peuple Zaïrois tout entier, ses sincères remerciements à sa majesté la Reine Margrethe II, au Gouvernement et au peuple danois pour l'accueil amical qu'ils nous ont réservé sans oublier toutes les facilités matérielles qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition en vue d'un séjour agréable dans leur beau pays et pour une participation meilleure aux travaux de cette conférence.

La République du Zaïre tient à rendre un vibrant hommage à l'Organisation des Nations Unies pour avoir consacré une attention toute particulière à l'émancipation et à la promotion de la femme de par le monde en décrétant dans ses annales une décennie pour la femme dont la présente rencontre s'efforcera d'établir le bilan pour les cinq premières années qui viennent de s'écouler et adoptera le plan d'action pour la seconde moitié de la Décennie.

Elle félicite par la même occasion Madame HELVI SIPILA, Directrice du Centre pour le Développement social et les Affaires humanitaires ainsi que Madame LUCILLE MAIR, Secrétaire Générale de la conférence pour les efforts déployés en vue d'aboutir à la réussite de la présente conférence.

Cette initiative prouve à suffisance que l'Organisation des Nations Unies reste profondément attachée à sa tradition humanitaire que, à travers la Déclaration Universelle des droits de l'homme, prône pour tous les êtres humains de notre planète, hommes et femmes, les mêmes droits et les mêmes libertés fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Membre à part entière de l'organisation des Nations Unies, la République du Zaïre a souscrit, dès les premiers moments de son indépendance, au principe d'égalité des droits et des libertés fondamentales pour tous les êtres humains énoncé dans la Déclaration des Droits de l'homme qu'elle ne cesse de défendre avec toutes ses forces pour le plus grand bien de sa population. *et de l'humanité tout entière.*

Cette égalité se trouve solennellement proclamée dans la ~~loi~~ *de la République du Zaïre* constitution ~~qui~~ *de la République du Zaïre* réglemente le fonctionnement de nos institutions nationales ainsi que dans le manifeste *de la Mouvement Populaire de la Révolution* que définit à la fois la philosophie et le programme d'action du Mouvement Populaire de la Révolution, notre Parti National.

Aux termes de ces deux actes fondamentaux, tous les citoyens zairois, hommes et femmes, sont placés sur le même pied d'égalité quant aux droits et devoirs inhérents à leur appartenance à une même communauté nationale.

Tous les zairois, proclame la Constitution, sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois. Aucun zairois ne peut, en matière d'éducation *de la santé, de l'emploi* et d'accès aux fonctions publiques, faire l'objet d'une mesure discriminatoire quelconque, en raison de sa religion, de son appartenance ethnique, de son sexe.

Cette disposition constitutionnelle faisant de la femme l'égal de l'homme est à coup sûr l'heureux aboutissement de tout un processus dans l'action entreprise par la ~~la~~ *État* ~~société~~ *Zairoise* en faveur de l'émancipation de la femme et qui, pour en saisir le sens, exige que nous nous attardions quelque peu sur les grandes étapes ^{qui ont} ~~ayant~~ marqué l'histoire de notre pays, à savoir: la ~~société~~ *société* traditionnelle, le régime colonial et la période ~~concomitante de~~ l'avènement de notre indépendance nationale *et l'après indépendance*.

D'une manière générale, ^{l'airaise} la femme ~~airaise~~ a joué dans la société traditionnelle un rôle social, politique et économique de premier plan. Sève vivifiante de la communauté, elle était à la fois la mère nourricière, l'éducatrice et la gardienne des valeurs culturelles. Sa contribution à la survie du groupe a été souvent supérieure à celle de son partenaire homme.

La domination coloniale est venue malheureusement la dépouiller de tout son dynamisme et l'a placée dans un état d'irresponsabilité qui l'a complètement dépersonnalisée et aliénée.

Les cinq premières années de notre indépendance nationale n'ont pas modifié de façon significative cet état de choses, le pays n'ayant pas été suffisamment préparé par le ~~gouvernement~~ colonisateur à s'atteler, dès son accession à la souveraineté internationale, à une action en faveur de l'émancipation et de la promotion de la femme.

C'est à l'avènement de la 2^{ème} République, en 1965, que l'autorité de l'Etat inscrit pour la première fois dans son programme d'action le problème de l'épanouissement de la personnalité de la citoyenne zaïroise.

En effet, dès son accession à la magistrature suprême du pays, le Guide de notre révolution, le Citoyen MOBUTU SESE SEKO, conscient de l'importance du rôle que peut jouer la femme dans le développement économique, politique, social et culturel de son pays, mit au point une politique d'intégration de la femme à la vie publique de la nation.

Cette politique fut consacrée dans le manifeste de notre Parti National qui reconnaît à la citoyenne zairoise la jouissance et l'exercice de tous ses droits, notamment, l'accès aux responsabilités politiques, professionnelles et sociales.

Des progrès spectaculaires ont été enregistrés. En très peu de temps, la femme zairoise avait pris place, au même titre que son partenaire homme, au sein des principales institutions de l'Etat dont le Bureau Politique du Parti, le Conseil Législatif (équivalent de Parlement dans d'autres pays), le Conseil Exécutif (Equivalent de Gouvernement) et les organes judiciaires.

La femme a ainsi fait son entrée dans les structures gouvernementales du pays. Elle est désormais nommée ou élue sur base de sa compétence et de ses qualités sans qu'elle ne puisse souffrir d'une quelconque discrimination. Elle est devenue à la fois électrice et éligible.

Les problèmes de la femme au Zaïre occupent en définitive une place importante parmi les préoccupations quotidiennes de l'autorité de l'Etat.

Ainsi, est-ce dans le souci de concrétiser davantage cet effort d'émancipation et d'intégration en faveur de la femme que le Président de la République a décidé lors de son discours historique du 4 février 1980, la création d'un mécanisme national qui a pour mission de s'occuper de tous les problèmes se rapportant à la situation de la femme zairoise. Nous avons cité le Secrétariat Permanent chargé de la condition féminine.

Par ce geste, le Président de la République a voulu répondre non seulement à une préoccupation nationale du moment mais aussi aux recommandations de plusieurs conférences internationales qui ont souligné la nécessité de créer au sein des structures nationales des Etats, un mécanisme propre à assurer l'entière participation des femmes au développement national, à la coopération internationale et au progrès du monde moderne.

Le Secrétariat Permanent chargé de la condition féminine est placé ~~au sein~~ ^{sous la direction} du Bureau Politique, organe de conception, d'inspiration, d'orientation et de contrôle de notre Parti. Il a pour mission de mener des études approfondies sur toutes les questions se rapportant à la condition féminine dans les milieux aussi bien urbains que ruraux ^{de coordonner et de contrôler toutes les activités concernant les femmes,}

L'objet de la présente conférence étant de dresser le bilan des cinq premières années de la décennie des Nations Unies pour la femme, en vue d'arrêter une stratégie nouvelle qui permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à Mexico en 1975, pendant la 2ème moitié de notre décennie.

En ce qui concerne la République du Zaïre, nous pouvons affirmer en toute modestie, que malgré la création récente d'un mécanisme national chargé de la condition féminine, plusieurs actions ont été entreprises en faveur de la femme surtout dès 1965.

Dans la domaine de la planification nationale des progrès considérables ont été enregistrés: les femmes y occupent des postes analogues à ceux des hommes et participent de manière effective à la prise de décisions.

En ce qui concerne l'enseignement, le nombre de jeunes filles a accru considérablement tant au niveau de l'enseignement primaire et secondaire qu'au niveau universitaire ^{le} taux de fréquentation de l'enseignement primaire est passé de 38,58% en 1975 à 52,98% en 1979; quant au degré universitaire, il est passé de 11,31% en 1975 à 17,06% en 1979.

Le conseil Executif déploie ^{de gros} ~~de gros~~ d'efforts pour réduire l'écart existant entre la population féminine scolarisée et la population masculine en développant notamment l'enseignement technique professionnel féminin.

Dans le domaine de l'emploi, la population féminine (active) salariée s'est sensiblement accrue. Cet accroissement est dû à la suppression de toutes les formes de préjugés à l'égard de la femme,

Le travail de la femme en milieu rural occupe de plus en plus une place importante dans le plan de développement du pays.

Plusieurs projets sont initiés par le Conseil exécutif et les organismes internationaux ^{en} faveur de la femme paysanne en vue d'alléger son travail, d'améliorer ses moyens de production et d'élever son niveau de vie.

Les problèmes de la santé constituent aussi une priorité dans le plan de développement *de notre pays*

La participation de la femme à la vie politique et à la coopération internationale ~~est~~ ^{fut} le thème du Symposium tenu à Kinshasa en 1975. Les résolutions de ce symposium reconnaissent à la femme l'égalité de chances, de possibilités et de responsabilités politiques, sa contribution au renforcement de la paix et de la coopération internationales.

- 4 -

Madame la ~~Présidente~~,
Distinguées Déléguées,
Mesdames et Messieurs,

Nous ne pouvons terminer ce message sans parler de grands problèmes de l'heure ayant une incidence sur la femme et son action.

A cet égard, les femmes zairoises soutiennent l'action des ~~peuples~~ ^{femmes} d'Afrique du Sud et de Namibie ^{en} dans la lutte légitime pour ~~la~~ ^{la libération de leur pays,} l'autodétermination, l'indépendance et la souveraineté nationale.

~~Elles lancent à nos frères du Tchad un appel à la réconciliation pour la préservation de l'unité nationale et le recouvrement de la paix.~~

Elles se félicitent de la victoire du peuple de Zimbabwe pour son accession à l'indépendance et souhaitent la bienvenue à la délégation de femmes du Zimbabwe qui participent pour la première fois à cette conférence en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Nous souhaitons une étroite collaboration entre les Etats Membres, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales pour qu'une stratégie soit arrêtée en vue d'une participation effective des femmes dans tous les domaines d'activités.

Nous émettons l'espoir que les travaux de ces assises dont l'objectif est d'évaluer les progrès accomplis pendant la première moitié de la Décennie et d'adopter le plan d'action mondial pour la seconde moitié de la Décennie, permettront de mieux cerner le problème de la femme à travers le monde dans sa lutte pour l'égalité, le développement et la paix.

Nous espérons que les efforts seront consacrés pour améliorer sensiblement la situation de la femme pendant la seconde moitié de la Décennie *de la femme dans tous les pays du monde surtout dans les pays en développement.*

A cet effet, une collaboration, ~~une cohésion~~ *étroite* doit exister entre les femmes tant au niveau national, régional qu'international.

Nous suggérons la tenue d'un Séminaire qui permettra à la femme africaine de prendre conscience de son rôle, de se pencher sérieusement sur ses problèmes afin d'améliorer de façon sensible sa situation en appliquant judicieusement le plan d'action mondial en faveur de la femme.

Nous souhaitons plein succès aux travaux de la présente conférence.

Je vous remercie.